



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TROUILLAS**

Envoyé en préfecture le 18/04/2023

Reçu en préfecture le 18/04/2023

Publié le

ID : 066-216602177-20230412-DELIB142023-BF

Berger  
Levrault

**SEANCE DU 12 AVRIL 2023**

Nombre de membres afférents au conseil : 19  
Nombre de membres en exercice : 19  
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 16 + 2 pouvoirs  
Date de la convocation : 06/04/2023 Date d'affichage : 06/04/2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ATTARD Rémy, Maire.

**Présents :** ATTARD Rémy, ALBERT Jeannine, BAJ FRELIN Véronique, BOUDON Matthieu, BOUSQUET Jérôme, BRETEAU Philippe, CAZALS Jean-François, CORBACHO Laurent, DUFOUR Laurence, FERNANDEZ Pierre, GERBAUD Grégory, MIR Laure, QUINTA Christèle, RIBES Chrystelle, ROZIE Jean-Michel, VIDAL Mélanie.

**Absent :** HITA José.

**Procurations :** Mme JULIAN Vanessa à M. ATTARD Rémy, M. SALVADOR Julien à M. GERBAUD Grégory.

**Secrétaire de séance :** Mme RIBES Chrystelle a été élue secrétaire de séance.

**DELIBERATION N°14/2023 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur le Budget Primitif 2023 – Budget Principal, arrêté en commission des finances, ce document s'équilibrant en dépenses et en recettes de la manière suivante :

|                                       | <b>DEPENSES</b>       | <b>RECETTES</b>       |
|---------------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| Total de la section de fonctionnement | 2 000 806.00 €        | 2 000 806.00 €        |
| Total de la section d'investissement  | 1 717 418.38 €        | 1 717 418.38 €        |
| <b>TOTAL DU BUDGET</b>                | <b>3 718 224.38 €</b> | <b>3 718 224.38 €</b> |

VU l'avis favorable de la commission des finances réunie en séance le 6 avril 2023, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré valablement et par **14 voix POUR et 4 voix CONTRE (BOUSQUET Jérôme, GERBAUD Grégory, QUINTA Christèle, SALVADOR Julien par procuration à M. GERBAUD Grégory) :**

- **VOTE** le Budget Primitif 2023 tel que présenté par Monsieur le Maire,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à cette affaire.

**AINSI FAIT ET DELIBERE A TROUILLAS, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS – POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Le Maire,

Rémy ATTARD



Acte rendu exécutoire après :

- Dépôt en Préfecture le : 18/04/2023
- Affichage le : 18/04/2023
- Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication.